L'attestation CCSS est-elle obligatoire pour répondre à un appel d'offres public au Luxembourg ?

Réponse courte

Oui, l'**attestation CCSS de non-obligation** est un document obligatoire pour toute entreprise souhaitant participer à un marché public luxembourgeois. Elle certifie que l'employeur est en règle avec ses obligations sociales et ne présente aucune dette échue envers la sécurité sociale à la date d'émission. Elle est délivrée par le CCSS et peut être obtenue instantanément via **MyGuichet.lu** ou commandée en ligne sur ccss.public.lu (délai 3 jours ouvrables).

L'attestation a une validité maximale de **3 mois** (mois courant + 2 mois). Elle est utilisable pour plusieurs procédures dont l'ouverture des soumissions se situe dans cette plage de validité. Sa production est exigée par les documents de la procédure, en application de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et de son règlement grand-ducal d'exécution.

Un délai de paiement obtenu du Centre commun et respecté (art. 428, alinéa 5, CSS) n'entraîne pas l'exclusion : la loi du 8 avril 2018 l'écarte dès que l'opérateur a payé les cotisations dues ou conclu un accord contraignant en vue de les payer.

Définition

L'attestation de non-obligation est un certificat officiel délivré par le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) attestant que l'employeur ou l'indépendant est à jour de ses obligations sociales au Luxembourg. Elle confirme l'absence de dettes sociales échues à la date d'émission et constitue une pièce probante requise dans le cadre des motifs d'exclusion prévus par la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics, qui vise le manquement aux obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale.

Questions fréquentes

Comment obtenir l'attestation CCSS au Luxembourg ?

Deux options : commande instantanée via MyGuichet.lu (PDF téléchargeable immédiat) ou commande en ligne sur ccss.public.lu (3 jours ouvrables, livraison postale ou eDelivery). L'authenticité du certificat peut être vérifiée via le code QR avec l'application GouvCheck.

L'attestation CCSS est-elle obligatoire pour un appel d'offres public au Luxembourg ?

Oui, l'attestation CCSS de non-obligation est un document obligatoire pour participer à tout marché public luxembourgeois. Elle certifie l'absence de dette sociale échue à la date d'émission. Elle s'obtient via MyGuichet.lu ou ccss.public.lu (délai 3 jours ouvrables).

Le plan d'apurement permet-il d'obtenir l'attestation CCSS ?

Un employeur ayant un plan d'apurement avec cotisations encore impayées ne peut pas obtenir l'attestation tant que le solde n'est pas apuré. Le CCSS peut refuser le certificat en cas d'arriérés, ce qui bloque toute participation aux marchés publics jusqu'à régularisation complète.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Quelle est la base légale de l'attestation CCSS pour les marchés publics ?

La base légale est l'article 90 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi sur les marchés publics. L'article 38 de la loi du 8 avril 2018 prévoit l'exclusion obligatoire en cas de manquements aux obligations de paiement de cotisations sociales.

Quelle validité de l'attestation CCSS pour soumission ?

L'attestation a une validité maximale de 3 mois (mois courant + 2 mois). Elle est utilisable pour plusieurs procédures dont l'ouverture des soumissions se situe dans cette plage de validité, ce qui permet d'optimiser la gestion des candidatures multiples.

Quelles autres attestations sociales et fiscales joindre au dossier ?

Quatre documents complémentaires : attestation CCSS de non-obligation, attestation de conformité TVA (AED), attestation de régularité fiscale (ACD) et extrait RCS (non-faillite). Une copie archivée de chaque attestation doit être conservée pour la traçabilité interne.

Conditions d’exercice

Critère	Détail
Qui peut la demander	Tout employeur ou indépendant affilié au CCSS
Validité	3 mois maximum (mois courant + 2 mois suivants)
Utilisation	Réutilisable pour plusieurs procédures dans la plage de validité
Procédures concernées	Tous marchés publics (travaux, fournitures, services) au Luxembourg
Condition d'obtention	Absence de dettes sociales échues auprès du CCSS
Cas de refus	Arriérés de cotisations non régularisés — bloque la participation

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent demander la production de l'attestation CCSS à tout moment de la procédure et inviter l'opérateur à compléter ou clarifier les documents soumis : le rejet n'est donc pas systématiquement automatique.

Modalités pratiques

Étape	Action	Délai / Plateforme
Commande instantanée	Via l'espace professionnel MyGuichet.lu ? Certificats	Immédiat (PDF téléchargeable)
Commande en ligne	Via ccss.public.lu — formulaire de commande	3 jours ouvrables (livraison postale ou eDelivery)
Activation eDelivery	Dans MyGuichet.lu ? Mes données ? CCSS	Recommandé avant commande
Vérification authenticité	Code QR sur le certificat ? application GouvCheck	Instantané (sans connexion internet)

Autres attestations sociales et fiscales à joindre au dossier :

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Document	Organisme émetteur
Attestation CCSS de non-obligation	CCSS
Attestation de conformité TVA	AED (Administration de l'enregistrement)
Attestation de régularité fiscale	ACD (Administration des contributions directes)
Extrait RCS (non-faillite)	Tribunal d'arrondissement / RCS

Pratiques et recommandations

Le certificat couvre le mois de sa délivrance et les deux suivants. Ce qui compte est que cette plage couvre la date d'ouverture des soumissions, non celle du dépôt : un certificat expirant entre les deux rend l'offre irrecevable.

Il n'est délivré que si l'entreprise est à jour. Vérifier les extraits de compte et les déclarations mensuelles avant de le commander évite de découvrir un arriéré à quelques jours de la remise.

Un délai de paiement accordé et respecté ne bloque pas la délivrance : il vaut accord contraignant en vue de payer, ce qui suffit à écarter l'exclusion. Le vérifier auprès du Centre commun avant la soumission, plutôt que de renoncer à concourir.

Le certificat se reçoit en PDF signé électroniquement via eDelivery sur MyGuichet.lu, et son authenticité se vérifie par GouvCheck. En archiver une copie avec sa date de délivrance permet d'établir la conformité du dossier en cas de contestation.

Cadre juridique

Référence	Objet
Loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics	Motifs d'exclusion tirés du manquement aux obligations de paiement des cotisations de sécurité sociale, et régularisation par paiement ou accord contraignant
RGD du 8 avril 2018 portant exécution de la loi sur les marchés publics	Pièces à joindre à la soumission, dont le certificat du Centre commun
Art. 428, al. 5 CSS	Délais de paiement accordés par le Centre commun, valant accord contraignant en vue de payer
Art. 425-435 CSS	Affiliation et obligations des employeurs envers le CCSS ; base des dettes susceptibles de bloquer l'attestation
Page CCSS — Attestation soumission	Modalités de commande, validité, utilisation (ccss.public.lu)

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

L'attestation CCSS doit couvrir la **date d'ouverture des soumissions** — c'est cette date, et non la date de remise du dossier, qui détermine la validité requise pour les procédures restreintes avec avis de marché. Un suivi rigoureux des dates de validité est indispensable pour éviter tout rejet sur ce motif.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.